

# LE FAIT DU JOUR

redaction@sonapresse.com

## Ismaël Ondias Souna, Roger Owono Mba, Renaud Allogho Akoue, Pascal Oyoungou et autres devant leurs juges

**CE** sont ces prévenus-là, jugés pour entre autres, détournements de fonds publics, qui vont donner davantage de relief à la session criminelle spécialisée. À côté des dossiers de viol sur mineure, importation des substances classées comme des stupéfiants, trafic d'or, trafic d'êtres humains...

E. NDONG-ASSEKO  
Libreville/Gabon

**I**NTERPELLÉS dans le cadre de l'opération de lutte contre le blanchiment et la corruption, plusieurs anciens responsables de l'administration publique et parapublique avaient été placés sous mandat de dépôt et déférés à la prison centrale, le 27 novembre 2019. Parmi les inculpés, Ismaël Ondias Souna. Ce dernier est appelé à comparaître aujourd'hui devant la session criminelle spéciale ouverte hier avec une affaire de " trafic d'or ". Mais les projecteurs de cette session criminelle seront surtout braqués sur les dossiers de détournements de deniers publics qui ont vu de nombreuses personnalités de plusieurs administrations publiques interpellées dans le cadre de " l'opération Scorpion " et placées sous mandat de dépôt. L'actuelle session criminelle spéciale aura donc à examiner les dossiers de Ismaël Ondias Souna, Cédric Nang Essono, Roger Owono Mba et



C'est par une affaire de trafic d'or que la Cour criminelle spécialisée a débuté sa session hier.

Renaud Allogho Akoue pour ce qui est du délit de détournement de fonds publics et de complicité de détournement de deniers publics. Comparaitront également Pascal Oyoungou (complot contre l'autorité de l'État, instigation aux actes et manœuvres de nature à provoquer des troubles contre

l'autorité de l'État...), Projinotho Maganga (non-dénonciation des crimes et trafic d'être humains, viol sur mineure de moins de 15 ans, inceste et incitation à l'avortement) et Irma Coromoto Izquierdo Perez (importation de substances classées comme stupéfiants).

**BOURRASQUE** • S'agissant du délit de détournement de deniers publics, c'est une véritable bourrasque qui avait emporté jusqu'au sein du cabinet du président de la République certains cadres. Après leur interpellation, une information judiciaire ouverte à leur rencontre avait abouti

à leur placement sous mandat de dépôt à la prison centrale de Libreville. Cette vague d'arrestations revêtant un caractère inhabituel a tenu, des semaines durant, l'opinion en haleine.

À l'issue de l'information judiciaire ouverte le 27 novembre à Libreville, près de 20 anciens hauts cadres ont été placés sous mandat de dépôt et déférés à la prison centrale de Libreville. Parmi les inculpés, l'on cite, entre autres, Ismaël Ondias-Souna, l'ancien directeur général de la Société équatoriale de mines (SEM); Patrichi Tanassa, l'ex-administrateur directeur général de Gabon Oil Company (GOC), soupçonné d'avoir détourné 85 milliards de francs CFA en moins de deux ans. Renaud Allogho Akoue, l'ancien directeur général de la Caisse nationale d'assurance maladie et de garantie sociale (CNAMGS), a également été déféré ainsi que Sandy Ntsame-Obame, attachée de cabinet du président de la République, assistante du Porte-parole de la présidence de la République, Ike Ngouoni qui, lui-même, n'échappera pas non plus au grappin judiciaire: il sera interpellé un mois plus tard en décembre 2019 par les limiers de l'opération anti-corruption. L'état judiciaire n'a pas davantage épargné certains membres du gouvernement. Il s'était agi des ministres Noël Mboumba (Pétrole et Mines, en liberté provisoire), Tony Ondo Mba (Énergie et Ressources hydrauliques) et Roger Owono Mba (Finances). Hier, la session s'est ouverte avec l'affaire Ministère public et Victor Oriaku contre Colette Okomo Nguema, Marie-Paule Efouba-Nogo et Ben Dady pour infraction de trafic d'or. Pour cette affaire qui date de 2019, certains accusés avaient bénéficié de la liberté provisoire.

### Contrepoint

## Cour spéciale militaire : Kelly Ondo Obiang & Cie à la barre

ENA  
Libreville/Gabon

**A**UTEURS de l'assaut donné le 7 janvier 2019 à la Maison Georges-Rawiri où ils ont délivré un message d'insurrection, le lieutenant Kelly Ondo Obiang, à l'époque commandant adjoint de la Garde d'honneur de la Garde républicaine et ses comparses, en l'occurrence les adjudants Estimé Bidima-Manongo et

Dimitri Nze-Minko, également du même corps d'armée, seront jugés à la faveur de la tenue de la Cour spéciale militaire qui s'ouvre aujourd'hui. Juge d'instruction au tribunal de première instance de Libreville, et par ailleurs juge militaire, cette dernière a estimé les charges pesant sur les trois prévenus " suffisantes " et a ordonné qu'ils soient renvoyés devant la Cour spéciale militaire pour être jugés conformément à la loi.

Cette juridiction, qui se chargera de faire toute la lumière sur cette affaire et en tirer les conclusions judiciaires qui s'imposent, est composée aussi bien de hauts magistrats professionnels que des Officiers supérieurs des Forces de défense et de sécurité de tous les corps. On y trouve des éléments de l'Armée (Air, Terre, Marine, Sapeurs-pompiers), de la Gendarmerie, de la Police, de la Sécurité pénitentiaire, de la Garde républicaine, tous à un niveau

suffisamment responsable. Le lieutenant Kelly Ondo-Obiang et ses complices sont poursuivis pour les chefs d'accusation d'" atteinte à la sûreté de l'État, destruction de biens et séquestration arbitraire ". C'est à l'audience du 18 juin prochain qu'ils comparaitront devant la juridiction. Des délits que la Juge d'instruction avait jugés suffisamment étayés pour que les prévenus soient présentés devant la Cour spéciale militaire.